

Compte rendu
Séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2020

Présents : Pascal BEZAMAT – Evelyne BRESSOLIS-GINESTY - Julie CALMELLY - Sophie CLAUSEL DE COUSSERGUES - Hélène CONSTANS – Brigitte COSTES – Marie-Noëlle DOMERGUE – Jean-Paul PEYRAC - Catherine SANNIE-CARRIERE - Nadine SICARD-SENABRE - François SIEUDAT – Patrick SOLIGNAC – Cindy SVEC - Henri VAN HERPEN

Absents : Jean-François CAZES (pouvoir à Jean-Paul PEYRAC) – Delphine ISSERTE-METGE - Jérôme LAGRIFFOUL (pouvoir à Henri VAN HERPEN) Franck LOUBIERE - Xavier PERIE (pouvoir à Catherine SANNIE CARRIERE)

Secrétaire de séance : Jean-Paul PEYRAC

Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Jean-Paul PEYRAC, secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2020 a été envoyé à tous les conseillers municipaux. Aucune remarque ayant été ensuite formulée, le conseil municipal valide ce compte rendu, à l'unanimité.

Ajout de d'un point à l'ordre du jour

Madame le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Engagement financier entre budget principal et budgets annexes

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Vote à l'unanimité

1- Délibération pour participer au groupement de commandes initié par la Communauté de Communes pour le contrôle des installations électriques des bâtiments communaux

La communauté de communes des Causses à l'Aubrac souhaite lancer une commande mutualisée pour le contrôle des installations électriques et de gaz des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de se joindre au groupement de commandes pour le contrôle des installations électriques

- autorise Madame le maire à signer la convention correspondante ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Vote à l'unanimité

2- Délibération pour autoriser la signature d'une convention avec l'EHPAD Adrienne Lugans pour la fourniture des repas à la cantine scolaire de l'école de Cruéjols

Madame le Maire informe que compte tenu des problèmes liés au transport des denrées entre l'EHPAD Résidence Saint Laurent, fournisseur des repas, et la cantine scolaire de l'école de Cruéjols, il a été envisagé de rechercher un nouveau prestataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide le choix du prestataire Association Résidence Les Jumelous - EHPAD Adrienne Lugans à Laissac

- approuve les termes de la convention établie pour 3 ans (en annexe)

- autorise Madame le Maire à signer ladite convention de portage des repas

Vote à l'unanimité

3- Délibération pour valider les modifications des règlements intérieurs des cantines et garderies périscolaires des écoles communales

Madame le Maire reprend les règlements intérieurs des services cantine et garderie des deux écoles communales. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide les termes des règlements intérieurs des services cantine et garderie des écoles communales qui sera transmis à l'ensemble des familles.

Vote à l'unanimité

4- Délibération pour autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de la salle des fêtes de Palmas au Centre Social Rural de Laissac

Madame le Maire informe que le Centre Social Rural de Laissac a sollicité la commune pour l'utilisation de la salle des fêtes de Palmas pour permettre la poursuite de ses activités. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le projet de convention de mise à disposition de la salle des fêtes de Palmas pour les activités yoga et gymnastique douce.
- Fixe la participation financière à 750 € annuel

Vote à l'unanimité

5- Délibération pour nommer un délégué à Aveyron Ingénierie

Madame le Maire informe que chaque commune doit déléguer un représentant qui sera amené à siéger à Aveyron Ingénierie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne Madame Catherine SANNIE CARRIERE, pour représenter la commune.

Vote à l'unanimité

6- Transfert de la gestion de l'eau de Coussergues au Syndicat des Vallées de la Serre et d'Olt : Délibération pour retirer la délibération 202006-037

Madame le Maire informe qu'il convient de retirer la délibération 202006-037 du 5 juin 2020 relative au transfert de la gestion de l'eau de Coussergues au Syndicat des Vallées de la Serre et d'Olt. En effet, les termes de la délibération approuvent l'adhésion de la « commune déléguée de Coussergues ». Or conformément aux dispositions de l'article L.2113-10 du code général des collectivités territoriales, la commune nouvelle a seule la qualité de collectivité territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retirer la délibération 202006-037 en date du 5 juin 2020.

Vote à l'unanimité

7- Convention de participation financière aux investissements nécessaires à l'interconnexion d'eau potable entre le SIAEP des Vallées de la Serre et d'Olt et la commune pour le territoire de la commune déléguée de Coussergues

Madame Le Maire rappelle qu'il convient, de reprendre une délibération pour autoriser la signature d'une convention de participation financière, ainsi, que les modalités d'exécution pour réaliser les travaux d'interconnexion d'eau potable entre le Syndicat et la Commune de Palmas-d'Aveyron pour le territoire de Coussergues.

Après en avoir délibéré : Le Conseil municipal,

- Autorise Madame Le Maire à signer la convention de participation financière entre la Commune de Palmas-d'Aveyron et le Syndicat des Vallées de la Serre et d'Olt.

Vote à l'unanimité

8- Délibération pour fixer le montant du loyer du logement T4 rénové dans l'ancien presbytère de Cruéjols

Madame le Maire informe que les travaux de rénovation de l'appartement T4 en duplex dans l'ancien presbytère de Cruéjols vont s'achever prochainement. Cet appartement sera proposé à la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'assurer la gestion directe du logement
- fixe le montant du loyer mensuel à 500 euros
- précise que le locataire sera redevable annuellement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

- qu'aucune charge locative ne sera appliquée
Vote à l'unanimité

9- Délibération pour valider les résultats des enquêtes publiques relatives à l'aliénation de deux portions de chemins ruraux à Aybillac, d'un délaissé de chemin rural à Palmas et d'une partie du domaine public à Cruéjols.

Ces enquêtes publiques se sont déroulées du 29 juin au 15 juillet 2020 et la commune a reçu le rapport d'enquête établi par la commissaire-enquêteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Aliénation de deux portions de chemins ruraux à Aybillac : approuve l'aliénation des deux portions de chemins ruraux et met en demeure le propriétaire riverain d'acquiescer le chemin rural
- Aliénation d'une portion de chemin rural au droit de la parcelle C 286 au Pont de Palmas : refuse l'aliénation de cette portion de terrain.
- Déclassement d'une partie du domaine public au droit de la parcelle section A n°864 place de l'église à Cruéjols : approuve l'aliénation de cet espace public sous réserve de l'acquisition du bâtiment par la Communauté de Communes à destination de la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles

Vote à l'unanimité

10- Délibération en vue de valider le projet d'aménagement des abords des Mairies de Coussergues et Palmas, le plan de financement et solliciter les subventions

Madame le Maire présente l'état actuel des abords des bâtiments publics de Palmas d'Aveyron et les travaux nécessaires pour l'aménagement de ces derniers. Ce projet intègre les travaux suivants : aménagement des abords et du parking de la mairie de Palmas et les abords de la mairie de Coussergues ainsi que la croix du village. Elle soumet le projet et le plan de financement projeté comme suit :

Montant des travaux HT : 35 092.82€

Financement : Etat 40 % 14 037.12 € - Région 20 % 7 018.56 € - Département 20% 7 018.56 € -

Autofinancement 7 018.58 €

Après avoir entendu cet exposé et en après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve le projet et le plan de financement énoncé ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à solliciter les différents partenaires financiers pour qu'ils accompagnent cette opération,

Vote à l'unanimité

11- Délibération en vue de valider le projet d'aménagement de l'aire de jeux de Coussergues, le plan de financement et solliciter les subventions

Madame le Maire présente l'état actuel du jardin public du village de Coussergues et les travaux nécessaires pour l'aménagement et la sécurisation des jeux.

Le montant des travaux estimé s'élève à 7 436.27 € HT soit 8 923.52 € TTC

Le financement prévisionnel de cette opération pourrait s'effectuer de la façon suivante :

Etat 40 % 2 974.51€ - Région 20 % 1 487.25€ - Département 20% 1 487.25€ - Autofinancement HT (20%) 1 487.26€

Après avoir entendu cet exposé et en après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve le projet et le plan de financement énoncé ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à solliciter les différents partenaires financiers pour qu'ils accompagnent cette opération,

Vote à l'unanimité

12- Délibération en vue de solliciter une subvention exceptionnelle pour réaliser des travaux sur des voies détériorées par l'orage du 12 juin 2020.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des dégâts causés sur la voirie communale par l'orage qui s'est abattu sur le secteur de Cruéjols le 12 juin 2020. De ce fait, elle propose de soumettre un dossier de demande d'aide exceptionnelle dans le cadre du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe Professionnelle.

Le montant des travaux estimé s'élève à 26 350.80€

Le financement prévisionnel de cette opération pourrait s'effectuer de la façon suivante :

- A aide exceptionnelle Département 20 000.00 € - Autofinancement : 6 350.80 €

Après avoir entendu cet exposé et en après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve le projet et le plan de financement énoncé ci-dessus,

- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle du Département

Vote à l'unanimité

13- Délibération en vue de valider le projet de réfection d'un mur à Montals et solliciter des subventions

Madame le Maire rappelle qu'une partie du mur de Montals est en très mauvais état et il devient urgent de le faire réparer si la commune veut protéger son patrimoine.

Le montant des travaux estimé s'élève à 4 220.10 €

Le financement prévisionnel de cette opération pourrait s'effectuer de la façon suivante :

- Etat 25% 1 055.00 € - Région (30%) 1 266.00 € - Département (25%) 1 055.00 €

- Autofinancement 20% .844.10 €

Après avoir entendu cet exposé et en après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet et le plan de financement énoncé ci-dessus,

- autorise Madame le Maire à solliciter les différents partenaires financiers pour qu'ils accompagnent cette opération

Vote à l'unanimité

14- Nomination des représentants de la commune au sein des Commissions Intercommunales

Madame le Maire fait part de la création par la Communauté de Communes Des Causses à l'Aubrac des 11 commissions intercommunales. Les communes de moins de 2 000 habitants bénéficient d'un siège par commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- nomme les représentants comme suit :

Finances	Henri VAN HERPEN
Voirie - Réseaux	Franck LOUBIERE
Economie	Xavier PERIE
Tourisme et activités de pleine nature	Nadine SICARD SENABRE
Environnement- développement durable -Collecte et traitements des déchets	Cindy SVEC
Culture et communication	Sophie BEGOUEN
Services à la population	Catherine SANNIE CARRIERE
Bâtiments et Equipements sportifs	Henri VAN HERPEN
Eau- assainissement-Gemapi	Guy SIEUDAT
Projet de territoire-Urbanisme- PLUI	Catherine SANNIE CARRIERE
Habitat	Catherine SANNIE CARRIERE

- Décide de désigner en interne, un conseiller municipal par commission qui sera désigné par Madame le Maire en cas d'absence du représentant pour représenter la collectivité

Vote à l'unanimité

15- Engagement financier entre budget principal et budget annexe assainissement

Madame le Maire, expose que le budget annexe assainissement en M49, en autonomie financière depuis le 1 janvier 2020, ne dispose pas toujours de trésorerie suffisante au regard des factures à payer. Il convient pour résoudre ce problème que le budget principal M14 alimente en trésorerie ce budget temporairement. C'est une avance remboursable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de formaliser cette autorisation dans cet engagement financier.

- d'accepter le principe du versement d'une avance remboursable en attente des versements des subventions, jusqu'à un montant de 150 000 euros en provenance du budget principal reconductible chaque année.

Fin de séance à 22 h 30